

Procès-verbal de la séance du
Conseil municipal
du lundi 8 mai 2023
(no 24)

LÉGISLATURE 2020-2025

Sont présent-es :

Membres de l'Exécutif

Monsieur	Serge BROQUARD	<i>Maire</i>
Monsieur	Bernard MITTEY	<i>Adjoint</i>
Madame	Emmanuelle SPINEDI	<i>Adjointe</i>

Bureau du Conseil

Monsieur	Jacques-André ROMAND	<i>Président</i>
Monsieur	Christophe BONGARD	<i>Vice-président</i>
Madame	Caroline RADICE	<i>Secrétaire</i>

Membres du Conseil municipal

Monsieur	Jean-François BEAUSOLEIL
Madame	Marie-France DEMONT
Monsieur	Jean-Paul GAILLARD
Monsieur	Edgar CARDOSO INACIO
Monsieur	Jean-Pierre RENGGLI
Monsieur	Paulo RODRIGUES DA GUERRA
Monsieur	Emmanuel ROSSI
Monsieur	Joseph-Marie THORENS

Excusé : M. Thomas LÄSER *Conseiller municipal*

Public : 1

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 avril 2023
2. Approbation du procès-verbal du 24 avril 2023
3. Approbation des comptes 2022
4. Election du Bureau du Conseil municipal 2023-2024
5. Communication du bureau du Conseil municipal
6. Communication du maire
7. Rapport des commissions
8. Propositions individuelles et questions

M. **Président** souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 19h. Il excuse l'absence de M. Läser.

1. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 avril 2023

M. **Gaillard** demande la modification suivante :

P.4 -y4 : « ~~M. Läser~~ M. **Gaillard** souligne que la fourchette suisse.... »

M. **le Président** constate qu'aucune autre remarque n'est formulée.

Les personnes présentes à cette séance approuvent à l'unanimité le procès-verbal avec cette correction.

Remerciements sont faits aux différentes personnes ayant participé à la rédaction.

M. **Bongard** est interpellé par la dernière phrase du procès-verbal et se demande s'il s'agit d'une suggestion à de la passivité de la part du législatif ou si celui-ci est en droit d'interroger l'exécutif sur ses projets, actions et réalisations. Il affirme que le législatif cherche à être mieux informé et à participer aux choix importants de la Commune.

Sa remarque est notée mais ne modifie pas le procès-verbal.

2. Approbation du procès-verbal du 24 avril 2023

M. **le Président** constate qu'aucune remarque n'est formulée.

Les personnes présentes à cette séance approuvent à l'unanimité le procès-verbal.

Remerciements sont faits à son auteure.

3. Approbation des comptes 2022

M. **le Président** indique que les comptes 2022 des groupements intercommunaux dont fait partie la commune de Presinge ont été approuvés par les comités respectifs. Il s'agit de l'ORPC Voirons (protection civile), du GIPE (crèche de Meinier) et du GILS (sapeurs-pompiers Presinge-Puplinge). Les documents sont disponibles sur demande auprès du secrétariat.

M. **le Président** confirme que le réviseur des comptes a déclaré qu'il n'a constaté aucun problème dans la tenue de ceux-ci et qu'il recommande leur approbation.

Après avoir vérifié qu'il n'y a pas de nouvelles questions, M. **le Président** procède à la lecture et au vote de la délibération suivante :

Délibération N°34/2023

Délibération

Pour l'approbation des comptes annuels 2022 dans leur intégralité

sur proposition du Maire et des Adjoints,

Le conseil municipal

DECIDE

à la majorité simple

par 9 oui, soit à l'unanimité,

- 1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2022 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.*
- 2. D'approuver le compte de résultat 2022 pour un montant de 4'270'516.56 F aux charges et de 5'181'789.89 F aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à 911'273.33 F.*

Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 946'556.66 F et résultat extraordinaire de -35'283.33 F.

3. *D'approuver le compte des investissements 2022 pour un montant de 275'971.75 F aux dépenses et de 0 F aux recettes, les investissements nets s'élevant à 275'971.75 F.*
4. *D'approuver le bilan au 31 décembre 2022, totalisant à l'actif et au passif un montant de 74'630'166.55 F.*
5. *D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2022 pour un montant total de 749'964.35 F dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.*
6. *Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.*

M. le Président renouvelle ses remerciements à toutes les personnes ayant tenu et présenté ces comptes.

4. Election du Bureau du Conseil municipal 2023-2024

M. le Président déclare qu'il n'a reçu que la candidature de M. Cardoso Inacio pour le poste de président du bureau et que le poste de secrétaire est automatiquement repourvu par Mme Radice.

M. Bongard fait savoir qu'il souhaite poursuivre en tant que vice-président.

En l'absence d'autre candidature, **M. le Président** procède au vote d'élection du bureau.

Délibération N°35/2023

Délibération

Formation du bureau du Conseil municipal 2023-2024

Le conseil municipal

A R R E T E

la formation de son bureau, pour la période administrative s'étendant du 1er juin 2023 au 31 mai 2024, comme suit :

<i>Président :</i>	<i>M. Edgar Cardoso Inacio</i>
<i>Vice-président :</i>	<i>M. Christophe Bongard</i>
<i>Secrétaire :</i>	<i>Mme Caroline Radice</i>

Les membres élus sont remerciés et applaudis.

5. Communication du bureau du Conseil municipal

- a. Droit d'opposition des Conseils municipaux

Entrée en force de la décision prise le 15 février 2023 par l'assemblée générale de l'ACG pour l'octroi, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention d'investissement de 4 millions de francs destinée à la rénovation des machineries du Grand Théâtre.

6. Communication du Maire

- a. Revue genevoise 2023

Afin de pouvoir réserver des places à un tarif préférentiel, les membres du Conseil municipal intéressés à assister à ce spectacle, fixé au vendredi 10 novembre, sont priés de s'annoncer auprès du secrétariat avant le 15 mai prochain.

7. Rapport des commissions

- a. Culture

M. Rossi rappelle que la deuxième édition du festival Théâtre en campagne se tiendra du 9 au 11 juin prochain à la salle communale de Presinge.

8. Propositions individuelles et questions

M. Bongard demande des nouvelles concernant la relocation de l'auberge communale. **M. Mittey** répond que la régie doit fournir une liste des personnes ayant visité les lieux et faire un tri parmi les dossiers sérieux. Pour l'instant, il n'y en a apparemment qu'un seul vraiment crédible.

M. Thorens s'inquiète, car il craint que l'auberge ne puisse pas ouvrir pour l'été et profiter de la terrasse. Il veut également savoir quoi répondre aux habitants qui l'interpellent à ce sujet.

M. le Président rappelle que la recherche d'un locataire est de la responsabilité de la régie et non pas de l'Exécutif et encore moins du Législatif.

M. Beausoleil insiste sur le fait qu'il est préférable de prendre le temps nécessaire pour choisir le bon candidat pour éviter des déboires et des ennuis quelques mois plus tard.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 19h15.

Jacques-André ROMAND
Président du Conseil

Caroline RADICE
Secrétaire du Bureau

Procès-verbaliste : Martine Gremion Engeler